

L'UNSA était représentée par Jérôme CHAUR et Nicolas MARTEL. Le CSA était présidé par Mme la Secrétaire Générale Mme BIGOT-DE-KEYZER.

Préambule Secrétariat Général

Mme la secrétaire générale a brièvement abordé la situation début 2026 agitée avec des manifestations agricoles et à nouveau un service voté du budget ministériel. **Concernant le quotidien des agents**, la circulaire du 5 mai du Premier ministre prévoit la possibilité de mesures temporaires, dont le recours à trois jours de télétravail pour les agents utilisant leur véhicule personnel en l'absence d'alternative en transport en commun. Elle appelle par ailleurs à limiter les déplacements professionnels, notamment en avion ou en voiture. Le Self mobile est le nouvel outil de gestion du temps et le parapheur électronique est opérationnel. Enfin, sur **l'égalité et la diversité**, une pièce de théâtre s'est tenue pour sensibiliser sur le handicap et le secrétariat général a signé la charte « **Stop au sexisme ordinaire en entreprise** »

Pour la profession agricole, deux actualités : Le projet de loi d'urgence de protection de la souveraineté agricole en débat à l'assemblée et la situation internationale qui impacte les prix des carburants et des engrais.

Projets de réorganisations

Mme La présidente indique que les organisations des services sont proposées pour répondre aux attentes des usagers, des moyens disponibles et orientations techniques. Le but est d'adapter les services aux attentes et évolutions. Le passage à des développements en « mode produit » est le motif principal des deux réorganisations pour être au plus proche des usagers et des besoins des équipes.

Service du Numérique (SNUM)

La réorganisation présentée est la même que celle présentée le 7 avril. Les Assemblées générales menées avec les agents depuis, n'ont pas apporté de modification ou d'inflexion d'organisation de la part de la direction.

Pour l'UNSA, la prise en compte de l'avis des équipes n'a pas été faite. Les équipes sont majoritairement pour le passage au mode produit et aussi majoritairement opposées à l'organisation des bureaux proposés qui ne répond pas à l'esprit « mode produit ». Une majorité de retours a montré notamment que le département ASN, qui est le cœur des développements mode produit, doit intégrer l'expertise et le bureau qui permet de définir une méthode commune et non SPR.

L'UNSA, avec les collègues des autres organisations syndicales, a consulté longuement les agents pour faire part de ce rejet de l'organisation. Les échanges en instance n'ont pas montré une volonté d'inflexion ou d'amendement de la réorganisation sur la base des retours d'expériences faits par les organisations syndicales. **C'est pourquoi l'UNSA et l'intersyndicale ont voté CONTRE unanimement.**

Réorganisation du BAMOSIAL en délégation au système d'information de l'alimentation (DGAL)

Sur l'organisation proposée, l'intersyndicale a également échangé avec les collègues BAMOSIAL directement concernés. Ce temps d'échange a montré une insatisfaction des agents portant notamment sur un manque de concertation avec les équipes couplée à une organisation où le pilotage est renforcé sans appuyer l'opérationnel.

Sur cette organisation également, les échanges en instance n'ont pas montré une volonté de l'administration d'infléchir ou amender la proposition. Les retours d'expériences faits par les organisations syndicales n'étant pas entendues, **l'UNSA et l'intersyndicale ont voté CONTRE unanimement.**

Quelles suites après ces votes CONTRE ?

L'administration doit présenter de nouveau les deux projets en CSA Administration Centrale, soit amendés, soit dans leur version initiale. Ils seront soumis à un nouveau vote des organisations syndicales dans un délai compris entre 8 et 30 jours. Si l'avis est à nouveau unanimement défavorable, il ne pourra pas être procédé à un nouvel examen. La consultation actera un rejet des organisations syndicales sans pour autant bloquer l'application (Art 91 du décret 2020-1427)

Annexes au RIALTO de l'administration centrale

Les annexes de RIALTO ont été préalablement débattues en groupes de travail.

L'annexe RIALTO DGER et celle du Secrétariat Général ont été adoptées à l'unanimité modulo quelques ajustements en séance suite à des propositions des organisations syndicales.

Plusieurs propositions d'amendements pour clarifier l'annexe ont été soumises par les organisations syndicales le 30 avril dernier mais n'ont pas été débattues, ni retenues. L'esprit et les dispositions de l'annexe n'étant pas modifiés et les dernières propositions des organisations n'étant pas examinées, **l'UNSA s'est abstenue.**

Questions diverses :

L'UNSA a posé deux questions diverses :

1. La rémunération des agents ayant un mandat électif et la possibilité de ne plus assimiler les absences pour ce mandat, ce qui impacterait la rémunération de ces agents.

Réponse de l'administration :

Sur les mandats électifs, deux situations existent : absence pour les instances qui relèvent d'une ASA ou crédits d'heures pour les préparer. En application de la loi de décembre 2025, l'employeur n'est pas tenu de rémunérer. **La DGAFP est interrogée** sur les modalités à suivre. À ce stade, **sans information DGAFP, pas de changement** : c'est rémunéré si c'est actuellement le cas.

2. Rémunération des agents contractuels : L'UNSA a interrogé l'administration sur les retards d'application des revalorisations 2024 et 2025 ainsi que l'absence d'information des agents pour qui aucune revalorisation ne sera proposée.

Réponse de l'administration :

Sur les **revalorisations 2024-2025 en attente**, les discussions continuent avec le **CBCM** et le **SRH** pour que ce dernier obtienne satisfaction. Le **CBCM** demande une **logique de rémunération équivalente aux fonctionnaires**. Le **SRH** espère aboutir rapidement. **La DSS va écrire aux agents concernés**.

Pour l'information des agents sans revalorisation, **le SG va proposer une méthode** pour les informer.